

Objet : Petite enfance - convention avec l'association "Le Pressoir" d'Etueffont

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la mise en place d'activités éducatives autour de la nature et de l'alimentation au multi accueil Les Petits Pas Tapons (PPT) et au Relais Petite Enfance (RPE) à Etueffont,

DECIDE

Article 1^{er} : d'organiser deux ateliers « réalisation de jus de pommes » avec l'intervention d'une bénévole de l'association « Le Pressoir » d'Etueffont,

Article 2 : que ces animations :

- interviendront le vendredi 6 octobre et le vendredi 13 octobre 2023,
- que le matériel technique nécessaire à l'intervention sera fourni par l'association,
- seront effectuées à titre gracieux.

Article 3 : de signer une convention détaillant les conditions de la mise à disposition.

Visa préfectoral

Etueffont, le 12 septembre 2023

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

